

CONGO BELGE

Service des Télécommunications

Mod. I/T.

Télégramme

d'Etat

Privé ordinaire

Privé urgent

ACCEPTATION :

N°

Mots

Heure

Paraphe

Dans son intérêt, l'expéditeur est prié d'écrire lisiblement.

Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Indications de service

Taxe par mot
frs or ou
frs congolais

TOTAL
frs congolais

Reçu de dépôt.....

RP

Transmis à

à h..... m.

Le Télégraphiste,

Adresse
du destinataire

COMPOLICE
KIGALI

TEXTE ET SIGNATURE

N° 210 29 / Just. 4 R.V.T 187 08 / PRIS

POUVEZ TRANSFÉRER VINGT
DÉTENUS

TERRITOIRE

Ruhengeri



5978

Indications non télégraphiées : Expéditeur : M

a

AT Ruhengeri
[Signature]

CONGO BELGE

Service des

Télécommunications

TÉLÉGRAMME

Mod. 2/T

Explication des abréviations
admissibles pour les indications
de service.

- D urgent
- RP réponse payée
- CR accusé de réception
- LC télégramme différé
- NLT lettre - télégramme
- TC collationnement

Arrivé à



Voie d'acheminement :

Indications de service taxées :

Adresse :

off
7 =

*Prison Kibungu
Kumbwa Rulungu Kibungu
nyanza Shungu Kaduha*

à 12 h. 00 m.

La Colonie n'est soumise à aucune responsabilité en raison du service de la correspondance privée par voie télégraphique
(Ordonnance législative n° 254/Télec. du 23 août 1940)

Déposé à

Kipali

le

28

à

11 h. 15 m.

N°

541 26/25

*18728/ pris obligation cabler si
possibilité transférer détenus de
Kipali vers votre prison et conduire
stop = Complice*

*RVT 18728 / PRIS POUVEZ TRANSFERER VINGT
DÉTENUS.*

*Vingt
Jen -*